AB WAGRAM

Société Civile Immobilière au capital de 152 464 €
10 rue Dauphine
75006 PARIS
R.C.S. PARIS 441 392 776

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-sept janvier à 14 heures

Les associés de la Société Civile Immobilière « AB WAGRAM » au capital de 152 464 euros divisé en 9 529 parts de 16 euros chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation du Gérant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé lors de son entrée en séance.

Monsieur Geoffroy RABOURDIN, en sa qualité de gérant associé, préside l'assemblée et constate que sont présents :

- Madame Dominique BERNARD épouse RABOURDIN 10 avenue de Wagram 75008 PARIS	9 509 parts
- Madame Dorothée RABOURDIN 10 avenue des Pavillons 92270 BOIS COLOMBES	10 parts
- Monsieur Geoffroy RABOURDIN 10 rue Dauphine 75006 PARIS	10 parts

	9 529 parts

Nombre associés présents : 3 sur 3

Le président, après avoir constaté que les conditions de majorité requises par la loi sur les sociétés commerciales, se trouvent remplies, déclare l'assemblée régulièrement constituée pour pouvoir valablement délibérer sur l'ordre du jour dont il rappelle la teneur :

DBR

DR

- Modification des statuts et mise à jour des associés suite au décès de Monsieur Jean-Louis RABOURDIN survenu le 14 décembre 2024.
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide donc de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE EUROS (152 464 €), divisé en NEUF MILLE CINQ CENT VINGT NEUF (9 529) parts de SEIZE (16) euros chacune, numérotées de 1 à 9 529 inclus, lesquelles sont attribuées à :

Madame Dominique BERNARD épouse RABOURDIN, à concurrence de NEUF MILLE CINQ CENT NEUF PARTS en pleine propriété (numérotées de 1 à 9 489 et 9 495 à 9 509)
9 509 PP

Madame Dorothée RABOURDIN, à concurrence de DIX PARTS en pleine propriété (numérotées de 9 510 à 9 519) 10 PP

Monsieur Geoffroy RABOURDIN, à concurrence de DIX PARTS en pleine propriété (numérotées de 9 520 à 9 529) 10 PP

TOTAL égal au nombre de parts sociales : NEUF MILLE CINQ CENT VINGT NEUF PARTS 9 529 parts

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants pour constater les modifications définitives des statuts et au porteur d'extraits ou de copies certifiés conformes du procès-verbal constatant les décisions de la collectivité des associés à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14H30.

DBR

DR

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Geoffroy RABOURDIN
Gérant

Dominique RABOURDIN

Dorothée RABOURDIN

Certifié conforme à l'original